

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX TEXTES À CARACTÈRE LÉGISLATIF RÉGISSANT LES RELATIONS EGLISE(S)-ÉCOLE ET L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX SCOLAIRE (1789-1914) **(Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie)**

Avertissement

On a cherché à rassembler ici les principaux textes législatifs ou réglementaires portant, dans les limites chronologiques de ce travail, sur les relations entre Eglise(s) et Ecole (direction et surveillance de l'enseignement, enseignement religieux scolaire, statut des personnels, enseignement congréganiste ou appartenant à telle confession, liberté d'enseignement et subventionnement public d'établissements confessionnels...). La plupart des textes indiqués ci-dessous incluent les dispositions portant sur ces questions dans un ensemble d'objectifs plus large ; souvent la question religieuse n'est pas l'objet principal du texte. Mais il ne sera fait référence ici qu'à cette dernière.

On ne trouvera pas ici d'indication sur les textes régissant les relations entre Eglise(s) et Etat.

Par ailleurs, par souci de lisibilité, seuls les textes adoptés sont ici présentés. Ainsi, les projets de Condorcet, Lanthenas et Romme ou les projets britanniques de 1807 et 1820 visant à mettre en place un embryon d'école publique, les uns et les autres non adoptés, n'y figurent pas.

1789 22 décembre (France) : décret transférant aux Directoires des départements, districts et communes la « *surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral* » (complété par un décret sur l'administration des collèges du 5 novembre 1790).

1791 22 mars (France) : serment de fidélité à la Constitution exigé de tous les maîtres et professeurs.

1792 18 août (France) : dissolution des congrégations enseignantes.

1793 29 frimaire an II / 19 décembre 1793 (France) : loi Bouquier sur l'enseignement primaire (ultime défaite du plan Condorcet).

1794-1795 (France) : législation thermidorienne (enseignement totalement laïque et socialement cloisonné). Loi Lakanal (écoles primaires, 27 brumaire an III / 17 novembre 1794) ; vote du projet Lakanal sur les écoles centrales (7 ventôse / 25 février 1795) ; loi Daunou sur l'instruction publique (3 brumaire an IV / 25 octobre 1795).

1802 11 floréal an X / 1er mai (France) : loi (préparée par Fourcroy) créant les lycées (Rétablissement des aumôneries), et remettant l'enseignement primaire aux communes (celles-ci peuvent faire appel à un personnel enseignant religieux membre de congrégations autorisées).

1805 et années suivantes (Italie napoléonienne) : création de lycées d'Etat sur le modèle français.

1806 3 avril (République batave) : loi organisant l'enseignement primaire public. Ecoles publiques interconfessionnelles.

1809-1810 (Prusse) : Réformes Humboldt [dans les nouveaux *Gymnasien* : horaire hebdomadaire du cours d'instruction religieuse (confessionnelle) réduit à 2 heures, laïcisation du corps des professeurs (*Philologues*) ; dans l'enseignement primaire « pour le peuple », séparation des fonctions de pasteur et de maître d'école (décret du 12 juillet 1810)].

1816 29 février (France) : ordonnance sur l'enseignement primaire [le curé institué l'un des deux « surveillants spéciaux » de l'école, droit d'inspection reconnu à l'évêque].

1819 (Prusse) : loi sur l'enseignement primaire [organisation des *Volksschulen* sous surveillance des autorités religieuses (protestantes ou catholiques), elles-mêmes agissant en tant qu'agents de l'Etat ; défaite des partisans d'une « école publique commune » laïcisée s'inspirant des conceptions de Humboldt sur la « culture commune de l'humanité »].

1824 8 avril (France) : ordonnance (Mgr Frayssinous) qui remet au clergé l'enseignement primaire.

1828 21 avril (France) : ordonnance (Vatimesnil) qui enlève au clergé l'enseignement primaire [mais lui conserve une place dans l'administration et la surveillance des écoles].

1833 juin (Angleterre) : vote aux Communes de la première subvention d'Etat en matière scolaire [attribuée aux deux Sociétés religieuses anglicane et non conformiste intervenant dans la scolarisation des enfants du peuple].

1833 28 juin (France) : loi Guizot sur l'enseignement primaire [liberté de l'enseignement à ce niveau – un rôle de surveillance de l'école primaire confié au curé – instruction religieuse confessionnelle obligatoire pour les élèves (sauf dispense) comme pour les élèves-maîtres dans les Ecoles normales (sans possibilité de dispense)].

1839 (Angleterre) : création du *Comité du conseil privé en charge de l'éducation du peuple*, chargé de répartir entre les sociétés religieuses [exclusivement] les subventions d'Etat. Ces dispositions sont ensuite étendues à l'Ecosse.

1848 décembre (Piémont) : loi Boncompagni [première intervention d'un Etat italien dans l'organisation de l'enseignement primaire ; enseignement religieux catholique matière ordinaire d'enseignement].

1850 15 mars (France) : loi Falloux. Liberté de l'enseignement étendue au secondaire, à l'avantage des congrégations. Dans l'enseignement primaire : rôle de surveillance renforcé pour le curé, les dispositions de la loi Guizot pour l'instruction religieuse confessionnelle des élèves et des maîtres étant confirmées.

1854 1, 2 et 3 octobre (Prusse) : *Regulative* du ministre de l'Instruction publique et des Cultes von Raumer et de son adjoint Ferdinand Stiehl (réorganisation de l'enseignement primaire et des écoles normales : tutelle des deux Eglises maintenue sur les *Volksschulen*, contrairement aux demandes émises en 1848-1849, et enseignement religieux strictement confessionnel, soit protestant ou catholique).

Des dispositions inspirées par ces décrets prussiens sont adoptées par plusieurs autres gouvernements de pays allemands dans les années suivantes.

1859 13 novembre (Royaume d'Italie) : loi Casati sur l'enseignement. Organisation d'un enseignement primaire et secondaire d'Etat ; enseignement religieux catholique obligatoire

dans les écoles primaires (sauf dispense) sous contrôle du curé de la paroisse, mais facultatif dans les établissements secondaires.

1870 Juillet (Grande-Bretagne) : *Education Act* (loi Forster), écoles publiques communales, dont les administrateurs localement élus ont à déterminer eux-mêmes l'orientation en matière religieuse [enseignement religieux non confessionnel ou suppression de tout enseignement religieux (*clause Cowper-Temple*), sans que l'élève puisse dans le premier cas être forcé d'y assister (« *clause de conscience* »)].

Une loi similaire est adoptée en 1872 pour l'Ecosse.

1870 29 septembre (Italie) : circulaire du ministre de l'Instruction publique Corretti sur l'enseignement religieux. L'enseignement religieux, facultatif, n'est donné que sur demande explicite de la famille (la circulaire ne sera pas appliquée).

1872 février (Prusse) : « *Loi d'urgence* » d'Aldabert Falk, ministre des Cultes et de l'Instruction [première loi scolaire du *Kulturkampf* : l'Etat a le droit de substituer ses propres agents aux ecclésiastiques pour l'inspection des écoles primaires].

1872 15 octobre (Prusse) : *Dispositions générales pour les écoles primaires et moyennes en Prusse*. Elles abrogent les dispositions les plus « antimodernistes » des *Regulative* de 1854.

1873 (Italie) : suppression des facultés de théologie (exclusivement catholiques) d'Etat.

1875 12 juillet (France) : loi instituant un enseignement supérieur catholique [jurys mixtes pour les étudiants des facultés libres]. Cette dernière disposition est abrogée par J. Ferry en mars 1880.

1876 18 février (Prusse) : Circulaire Falk, dite *circulaire despotique* par ses adversaires cléricaux [« *Dispositions concernant l'instruction religieuse catholique dans les écoles primaires* » : l'organisation et l'inspection de l'instruction religieuse est retirée aux Églises et passe sous l'autorité de l'Etat]. Avec la réconciliation avec l'Eglise catholique et la réorientation anti-socialiste de la politique de Bismarck, l'état de choses antérieur est dans les faits rétabli au début des années 1880.

1877 15 juillet (Italie) : loi Coppino sur l'obligation scolaire. Pleine laïcité du secondaire. Dans l'enseignement primaire, l'instruction religieuse est retirée des matières obligatoires, la décision de le supprimer devant toutefois être prise à l'échelon de chaque municipalité.

1882 28 mars (France) : loi d'obligation et de laïcité de l'enseignement primaire (loi Ferry) : suppression de l'instruction religieuse dans les programmes et laïcisation des locaux (interdiction de faire le catéchisme dans les locaux scolaires, malgré les dispositions conciliantes primitivement prévues par Ferry).

1886 30 octobre (France) : *loi d'organisation générale de l'enseignement primaire* (loi Goblet) : « troisième laïcisation », celle des personnels (incompatibilité de principe entre l'appartenance à un clergé et l'exercice d'une fonction dans l'enseignement public primaire : écoles élémentaires, EPS et Ecoles Normales). Des délais d'application différenciés sont prévus pour le personnel masculin et féminin.

La liberté d'enseignement est réaffirmée.

1902 octobre (Angleterre) : loi Balfour. Dans le cadre d'une réorganisation administrative d'ensemble de l'enseignement primaire (suppression des *school boards*) et secondaire (création d'un enseignement secondaire d'Etat), les écoles confessionnelles obtiennent la parité avec les

écoles publiques en matière de subventionnement public. « *La loi sauvait de la ruine les écoles confessionnelles* » (E. Halévy).

La majorité parlementaire libérale élue en 1906 sur un programme prévoyant l'abrogation de la loi y renonce dans les années suivantes.

1904 (Prusse) : loi scolaire réaffirmant l'organisation des *Volksschulen* sur une base confessionnelle.

1904 mars (Italie) : loi Orlando. Le prolongement de la scolarité (2 années supplémentaires non obligatoires) s'accompagne de la réaffirmation publique par le ministre à la Chambre (en réponse à la sollicitation de députés socialistes) que les municipalités qui le souhaitent peuvent décider la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires de leur commune.

1905 9 décembre (France) : loi de séparation des Eglises et de l'Etat (la loi inscrit la Séparation scolaire dans le cadre plus large de la Séparation politique. Elle ne contient pas de volet spécifiquement scolaire ; l'article 2 rend toutefois possible le financement public d'aumôneries dans les internats des établissements d'enseignement).

1908 (6 février) : *Règlement général pour l'instruction élémentaire* (ou « règlement Rava », du nom du ministre de l'Instruction publique). Facilités données aux parents catholiques pour faire donner un enseignement religieux dans les locaux scolaires en tournant l'opposition des conseils municipaux à majorité laïque.